

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 27 janvier, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 21 janvier 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilynne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Véronique CHEVILLARD à M. Rodolphe CAMBRESY.  
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.  
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.  
M. Stefano TEILLET à M. Bruno POIGNANT.  
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1, L.5217-10-4 et D.2312-3 relatifs au débat d'orientation budgétaire,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, modifiant l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu le II. de l'article n° 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025, annexé à la délibération,

Vu le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis de la commission des finances et du personnel du 22 janvier 2025.

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit se tenir sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires dans le délai maximum des dix semaines qui précède l'adoption du budget primitif.

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

**ARTICLE 1 :** PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

**ARTICLE 2 :** APPROUVE le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

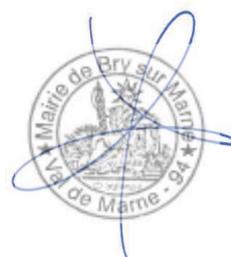
Publiée le : 30 janvier 2025

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

### ❖ PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle dans le cycle budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif. En cas d'absence de vote du débat d'orientation budgétaire, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Ainsi, avant l'examen du budget, l'exécutif de la commune de Bry-sur-Marne doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette envisagé pour l'exercice.
- Une présentation de la structure et de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et des effectifs (notamment les rémunérations, avantages en nature et temps de travail).

### ❖ CONTEXTE DU BUDGET 2025

#### - UN CONTEXTE INTERNATIONAL PEU PORTEUR, TENDU ET INCERTAIN

La guerre entre la Russie et l'Ukraine, l'extension éventuelle du conflit entre Israël et le Hamas, les tensions en Asie et la chute du régime de Damas, les tensions avec l'Algérie plus récentes, pèseront sans aucun doute dans les équations économiques de 2025. A ces différents conflits s'ajoutent les élections américaines, qui devraient impacter négativement l'économie française et européenne, le président Donald Trump ayant déjà annoncé vouloir porter à 10% (contre 2,5% actuellement) les droits de douane sur l'ensemble des importations américaines. D'autre part, le scrutin qui va se dérouler en Allemagne en 2025 ne doit pas non plus être sous-estimé.

#### - UN CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL SURTOUT MARQUE PAR UN NET REcul DE L'INFLATION

Selon le rapport économique social et financier publié par la Direction générale du trésor au mois d'octobre 2024 et joint au PLF 2025, la croissance de l'économie française devrait atteindre 1,1% en 2024. En 2025, la croissance s'élèverait de nouveau à 1,1 %. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un contexte d'effort marqué sur les finances publiques. L'activité profiterait de l'accélération de la consommation des ménages, grâce au reflux confirmé de l'inflation et aux gains de pouvoir d'achat. En effet, l'inflation diminuerait nettement en 2024, à +2,1 % en moyenne annuelle contre 4,9% en 2023. Elle descendrait sous les 2 % en 2025, à 1,8 % en moyenne annuelle.

## - LA GRANDE INCERTITUDE QUANT A LA LOI DE FINANCES POUR 2025 : COMMENT BATIR UN BUDGET LOCAL SANS BUDGET NATIONAL ?

Après le vote le 4 décembre 2024 de la motion de censure qui a renversé le gouvernement de Michel Barnier, le projet de loi de finances pour 2025 n'a pas pu être examiné et adopté de façon définitive par le Parlement dans des délais compatibles avec la promulgation de la loi avant le début de l'exercice 2025. Ce PLF 2025 annonçait pourtant une diminution conséquente des recettes pour la commune de Bry-sur-Marne, conséquence de la poursuite du désengagement de l'Etat :

- Fin du FCTVA en fonctionnement (-60 000€ de recettes par rapport à 2024) et baisse du taux en investissement passant de 16,404% à 14,85%.
- Une dotation forfaitaire davantage écrêtée pour financer les hausses des dotations de péréquation (environ -60 000€ de DGF par rapport à 2024).
- Une réduction d'environ 100 000€ de notre DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) correspondant à une baisse de 21,57% de l'enveloppe nationale.

Ajoutons à cela les mesures possibles issues du projet de loi de financement pour la sécurité sociale, dont notamment la hausse de 4 points de la cotisation CNRACL avec un coût pour la ville estimé à environ 280 000€ pour 2025.

Le gouvernement Barnier a par conséquent présenté le 11 décembre 2024 le projet de loi spéciale qui permettra de garantir "la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics" à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'à la promulgation par un futur gouvernement des lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025. Ce projet de loi spéciale contient uniquement 3 articles :

- Le premier article a pour but d'autoriser l'État et les autres personnes morales, dont les collectivités à percevoir les impôts qui leur étaient affectés jusqu'à présent. Par ailleurs, la disposition permet la reconduction des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales, et ce "pour une durée temporaire", à savoir "jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances de l'année". Parmi ces prélèvements figure notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF).
- Les deuxième et troisième articles du projet de loi spéciale autorisent l'État et divers régimes et organismes de sécurité sociale (dont la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, la **CNRACL**) à avoir recours à l'emprunt dans l'attente de l'adoption d'une loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2025 et dans le seul but de couvrir leurs besoins de trésorerie.

Ainsi, au moment où nous rédigeons ce rapport d'orientation budgétaire 2025 un nouveau gouvernement « Bayrou » est en place, mais la loi de finances pour 2025 n'est toujours pas votée. **Ce contexte complexifie l'élaboration du budget communal avec des incertitudes sur les ressources disponibles (FCTVA, DCRTP, DGF...) et les orientations financières.**

## - LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE : DES INDICATEURS PERFORMANTS SUR LA PERIODE, NETTEMENT STIMULES EN 2024

Malgré les crises successives depuis 2020 qui frappent les budgets communaux, **la municipalité poursuit inlassablement sa gestion rigoureuse des deniers publics.** Ainsi, nous parvenons à maintenir un bon taux d'épargne brute démontrant notre attention particulière **à optimiser nos dépenses de fonctionnement sans recourir au levier fiscal.** En outre, il est à noter que la **gestion de la dette est exemplaire avec un ratio de désendettement estimé à seulement 2,1 ans** en 2024 à comparer avec la limite critique de 12 ans, en ayant à l'esprit que 14 millions d'euros d'emprunt, dans le volume de la dette municipale héritée en 2020-2021, sont issus de la précédente municipalité et que l'actuelle municipalité n'a levé que 4 millions d'euros de dette depuis 2020, pour la transition écologique essentiellement. **Cette saine gestion permet une bonne capacité d'endettement et donc d'envisager l'avenir avec confiance.**

	2020	2021	2022	2023	2024 (estimations)
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3 506 032</b>	<b>4 577 925</b>	<b>3 405 487</b>	<b>3 274 856</b>	<b>5 369 884</b>
Intérêts de la dette	124 291	130 659	110 450	138 644	184 784
<b>Epargne brute</b>	<b>3 381 742</b>	<b>4 447 266</b>	<b>3 295 037</b>	<b>3 136 212</b>	<b>5 185 100</b>
Remboursement capital de la dette	1 168 333	1 472 000	1 401 000	1 405 000	1 414 500
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>10,42%</b>	<b>13,91%</b>	<b>10,36%</b>	<b>9,56%</b>	<b>14,77%</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>2 213 408</b>	<b>2 975 266</b>	<b>1 894 037</b>	<b>1 731 212</b>	<b>3 770 600</b>
Capital Restant Dû au 01/01	4 730 833	14 062 500	12 590 500	12 189 500	10 784 500
Capital Restant Dû au 31/12	14 062 500	12 590 500	12 189 500	10 784 500	12 370 000
<b>Ratio de désendettement</b>	<b>4,2 ans</b>	<b>2,8 ans</b>	<b>3,7 ans</b>	<b>3,4 ans</b>	<b>2,1 ans</b>

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

**Epargne nette** = Différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette

**Taux d'épargne brute** = rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement

**Ratio de désendettement** = rapport entre le capital restant dû au 31/12 et l'épargne brute

#### ❖ LES GRANDES PRIORITES DE L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire confirme pour la cinquième année consécutive sa promesse **de ne pas augmenter les impôts pour ne pas impacter les familles bryardes**. Le budget 2025 qui sera voté intégrera ce positionnement politique.

Les efforts en matière d'aide à la réalisation de logements sociaux seront poursuivis. La ville de Bry sur Marne est sortie depuis maintenant 2 ans de l'état de carence. Il vous sera donc proposé que la ville reconduise ses actions en direction des bailleurs sociaux (surcharges foncières, participations complémentaires,...) :

- BATIGERE AMLI – Rue de la Croix aux biches - Montant total de la surcharge foncière 243 779 € en contrepartie de 11 logements, (le premier versement prévu initialement en 2024 de 122 000 € sera reporté en 2025 et le 2nd versement de 121 779 € l'année suivante).

Contraintes à intégrer :

- Hausse tarifaire seulement à hauteur de l'inflation en 2025 et qui aura des effets uniquement sur le dernier trimestre pour les plus importants ; périscolaire et culture.
- L'absence de visibilité sur la loi de finances 2025 et notre devoir de rester dans une approche prudentielle de notre construction budgétaire pour parvenir à équilibrer le budget malgré la crise politique et économique actuelle.

Les investissements 2025 :

- La ville a souscrit fin 2023 à 2 emprunts auprès de la CDC / Banque des Territoires d'un montant total de 3M€ pour financer la rénovation énergétique du gymnase Clémenceau et de l'école Etienne de Silhouette. Ces 2 prêts (taux du Livret A + 0,4%) ont été consolidés début 2024 et sont progressivement affectés aux paiements des factures liées aux travaux de transition écologique.
- Privilégier les investissements avec un retour positif sur les dépenses de fonctionnement (véhicules électriques, isolation des bâtiments, digitalisation des process...).

Il faut également noter, dans les grandes priorités 2025, notamment :

- Accompagnement des besoins en équipement liés au développement du Pôle Image
- Pose d'une clôture et entretien de l'extension de 1.3 hectare du Parc des Coudrais
- Réalisation des travaux de rénovation du Gymnase Clémenceau (opération pluriannuelle).
- Prise de participation conjointe avec les villes de Noisy le Grand et Villiers sur Marne dans une Société Publique locale créée spécifiquement pour la réalisation d'un projet de géothermie pour alimenter à terme en chauffage urbain plusieurs milliers de logements et bureaux
- Poursuite de la réfection des chaussées selon le degré d'usure et d'urgence
- Finalisation de notre plan de déploiement et de modernisation de notre réseau de vidéosurveillance
- Poursuite de l'aménagement en accessibilité des bâtiments
- Poursuite de la végétalisation de la ville et grand projet « Villes et Villages fleuris ».
- Restructuration et végétalisation du cimetière
- Mise en place des premières mesures du Plan vélo
- Entretien du patrimoine communal

Ces investissements ne pourront être inscrits qu'au regard de nos possibilités de recettes (subventions – contributions,...) et de nos capacités d'emprunts.

*Pour replacer les orientations budgétaires dans le contexte de la situation financière de la ville, il convient de prendre connaissance des principaux indicateurs suivants :*

# 1 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

## 1.1 - Les masses budgétaires

	BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
<b>Recettes de fonctionnement</b>	32 870 098	35 908 061	34 595 520
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	33 151 852	31 429 390	34 560 996
<i>dont intérêts de la dette</i>	190 000	184 784	180 000
<i>dont dotation aux amortissements</i>	693 136	1 516 429	1 130 011
<b>Recettes d'investissement</b>	2 208 310	4 183 104	6 420 119
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	3 000 000	0
<b>Emprunts d'équilibre</b>	5 861 537	0	7 330 323
<b>Dépenses d'investissement</b>	12 138 799	7 471 137	14 880 453
<i>dont capital de la dette</i>	1 414 500	1 414 500	1 447 000

## 1.2 - Soldes financiers

	BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
Epargne de gestion	601 382	5 369 884	1 344 535
Epargne brute	411 382	5 185 100	1 164 535
Epargne nette	-1 003 118	3 770 600	-282 465

## 1.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel de clôture 2024

	CFU 2024 (ESTIMATIONS)
Fonds de roulement en début d'exercice	1 743 712
Variation du fonds de roulement	2 707 067
Fonds de roulement en fin d'exercice (Résultat global de clôture)	4 450 779

La ville pourra nettement compter sur son résultat de clôture 2024 pour équilibrer son budget 2025.

## 1.4 – Endettement

	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PREVISION 2025
Encours au 01/01	10 784 500	12 370 000
Encours au 31/12	12 370 000	10 923 000
Ratio de désendettement	2,1 ans	9,4 ans
Emprunts souscrits	3 000 000	0

## 2- LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

### 2.1 Profil d'extinction de la dette au 01/01/2025

Ci-dessous le profil d'amortissement de la dette. Notons la fin, en 2026, de 2 emprunts contractés auprès du Crédit Agricole en 2010 (montants initiaux de 4 Millions € et 2 Millions €).

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	CRD fin d'exercice
2025	12 370 000 €	1 447 000 €	176 687,07 €	10 923 000 €
2026	10 923 000 €	1 047 000 €	127 576,44 €	9 876 000 €
2027	9 876 000 €	1 013 500 €	116 864,84 €	8 862 500 €
2028	8 862 500 €	980 000 €	109 867,28 €	7 882 500 €
2029	7 882 500 €	980 000 €	101 040,34 €	6 902 500 €
2030	6 902 500 €	880 000 €	94 196,54 €	6 022 500 €
2031	6 022 500 €	880 000 €	87 469,03 €	5 142 500 €
2032	5 142 500 €	880 000 €	78 686,27 €	4 262 500 €
2033	4 262 500 €	880 000 €	71 679,75 €	3 382 500 €
2034	3 382 500 €	880 000 €	63 568,97 €	2 502 500 €
2035	2 502 500 €	680 000 €	55 552,83 €	1 822 500 €
2036	1 822 500 €	180 000 €	50 718,43 €	1 642 500 €
2037	1 642 500 €	180 000 €	45 498,77 €	1 462 500 €
2038	1 462 500 €	180 000 €	40 279,08 €	1 282 500 €
2039	1 282 500 €	180 000 €	35 059,39 €	1 102 500 €
2040	1 102 500 €	180 000 €	29 839,71 €	922 500 €
2041	922 500 €	180 000 €	23 862,43 €	742 500 €
2042	742 500 €	180 000 €	18 770,03 €	562 500 €
2043	562 500 €	130 000 €	14 236,38 €	432 500 €
2044	432 500 €	92 500 €	10 893,77 €	340 000 €
2045	340 000 €	80 000 €	8 590,32 €	260 000 €
2046	260 000 €	80 000 €	6 148,10 €	180 000 €
2047	180 000 €	80 000 €	3 862,54 €	100 000 €
2048	100 000 €	80 000 €	1 802,52 €	20 000 €
2049	20 000 €	20 000 €	128,75 €	0 €

### 2.2 Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PREVISION 2025
Annuités	1 599 284	1 627 000
<i>Evolution n-1 (en %)</i>		1,73 %
Capital en euros	1 414 500	1 447 000
Intérêts en euros	184 784	180 000

### 3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 3.1 - Les recettes de fonctionnement

Années	Recettes de fonctionnement	En euros par habitant
BP 2024	32 870 098	1 855
CFU 2024 (ESTIMATIONS)	35 908 061	2 026
PROJET BP 2025	34 595 520	1 879

#### Les principales recettes de fonctionnement

**-Produits de la fiscalité directe :** La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties). Une revalorisation de 2,7% a été retenue pour le BP 2025 en lien avec le coefficient de revalorisation forfaitaire qui a été fixé à 1,7% pour 2025. Afin de nous aider à bâtir au mieux notre budget, des premiers éléments de fiscalité nous seront communiqués par le service de la fiscalité directe locale du Val de Marne dans la première quinzaine du mois de février 2025 avant la mise à disposition générale de l'état 1259.

BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
18 180 000	18 802 987	19 312 000

**-Produit de la fiscalité reversée :** la fiscalité reversée correspond à l'attribution du FNGIR.

BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
1 296 892	1 296 892	1 296 892

**-Produits de la fiscalité indirecte :** La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au chapitre 73 autre que la fiscalité directe et transférée (la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation...).

	BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
Attribution de compensation	5 340 291	5 340 291	5 340 291
Taxe sur l'électricité	280 000	391 698	320 000
Taxe de séjour	25 000	85 526	80 000
Taxes sur la publicité	71 000	55 000	55 000
Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 250 000	877 253	1 100 000

**-Dotations :** Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DCRTP, la DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, le FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement, les autres participations...).

	BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
DGF (Dotation forfaitaire)	350 000	395 424	365 000
FCTVA	60 000	58 256	60 000
Participations (CAF notamment)	1 234 825	1 686 807	1 419 154
Compensations TFB Locaux industriels	360 000	434 408	430 000
Autres dotations (dont titres sécurisés)	19 150	24 430	20 800
DCRTP	610 000	642 970	630 000

**-Autres recettes :** Elles comprennent notamment les atténuations de charges, les produits des services et les produits de gestion courante (loyers, recettes exceptionnelles...)

	BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
Atténuation de charges	130 000	100 000	100 000
Produits des services	3 381 225	4 250 000	3 721 113
Produits de gestion courante	249 897	568 829	279 826

### 3.2 - Les dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	En euros par habitant
BP 2024	33 151 852	1 871
CFU 2024 (ESTIMATIONS)	31 429 390	1 774
PROJET BP 2025	34 560 996	1 878

#### Les principales dépenses de fonctionnement

**-Charges de personnel :** Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
18 500 600	18 209 513	19 000 000

**-Indicateur d'évolution des RH : Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement**

BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
57%	60,87%	56,83%

Ce ratio montre la représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Il permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

**-Charges à caractère général :** Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
10 242 676	8 300 000	10 312 122

**-Atténuation de produits :** Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont notamment la contribution au FPIC qui s'est élevée à 720 562€ en 2024 et que nous estimons à 735 000€ en 2025).

BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
790 000	773 612	830 000

**-Autres Charges de gestion courante :** Elles comprennent les dépenses du chapitre 65.

	BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
Contingents et participations obligatoires (dont BSPP)	743 140	683 579	752 190
FCCT	275 000	273 627	290 000
Subventions versées (dont au CCAS et au théâtre)	1 191 398	985 000	1 343 092
Autres charges de gestion courante	366 170	310 000	462 364

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe Théâtre, la ville prévoit en 2025 le versement d'une subvention maximum de 380 752€, notamment pour payer la mise à disposition du personnel communal estimée à 150 000€.

Il est également question de verser 605 240€ pour l'équilibre du budget du CCAS.  
 Au BP 2024 ces montants s'établissaient respectivement à 355 661€ pour le Théâtre et 523 637€ pour le CCAS.

**-Intérêts de la dette :** Ce sont les frais financiers issus de la dette en cours.

BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
190 000	184 784	180 000

## 4 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 4.1 - Les recettes d'investissement

**-FCTVA :** Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements mandatés en N-1. Le taux du FCTVA est actuellement de 16,404%. Le projet de loi de finances 2025 présenté par le précédent gouvernement prévoyait de l'abaisser à 14,85%.

BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
650 000	579 208	580 000

**-Subventions perçues :** Ce sont les subventions versées par les différents partenaires servant à financer les programmes d'investissement.

BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
914 842	317 000	1 208 888

**-Taxe d'aménagement**

BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
300 000	287 000	280 000

**Emprunts :** Emprunts déjà réalisés pour financer les investissements et emprunt d'équilibre

	BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
Emprunts réalisés		3 000 000	
Emprunts d'équilibre	5 861 537		7 330 323

**Recettes diverses :** Il s'agit des cessions d'immobilisations.

BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
1 120 000	810 000	5 545 000

### 4.2 - Les dépenses d'investissement prévues

**-Les dépenses d'investissement et leur évolution**

Années	Dépenses d'investissement	Evolution de BP à BP	En euros par habitant
BP 2024	12 138 799		685
CFU 2024 (ESTIMATIONS)	7 471 137		422
PROJET DE BP 2025	14 880 453	+22,58%	808

Ces dépenses concernent les frais d'études et les travaux inscrits aux chapitres 20, 21 et 23, mais aussi les subventions d'équipement versées au chapitre 204 concernant :

- les surcharges foncières (122 000€ prévu en 2025)
- la subvention d'équilibre de la section d'investissement du budget annexe théâtre (104 050€ budgété en 2024 contre 9 798€ inscrit en 2025).



								1,4M€
<b>Eclairage public</b>	568 K€	250 K€	250 K€	250 K€	50 K€	50 K€	50 K€	1,5M€
<b>Mobilier urbain</b> (Centre-Ville)	192 K€	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€	50 K€	50 K€	692 K€
<b>Végétalisation</b> (Villes et Villages Fleuris)	446 K€	200 K€	200 K€	50 K€	50 K€	50 K€	50 K€	1 M€
<b>Cimetière</b> (création d'allées, plantations, colombarium...)	469 K€	200 K€	50 K€	50 K€	50 K€	50 K€	50 K€	919 K€
<b>Aires des jeux</b> (Square de Lattre de Tassigny, Coudrais, Jo Privat...)	250 K€	200 K€	100 K€	- €	- €	- €	- €	550 K €
<b>Travaux d'accessibilité et restauration Ecole Henri Cahn</b> (en co-maîtrise d'ouvrage avec le Département)	94 K€	200 K€	- €	- €	- €	- €	- €	294 K€
Travaux de sécurisation de <b>Diorama Daguerre</b>	417 K€	- €	- €	- €	- €	- €	- €	417 K€
Finalisation travaux mise aux normes <b>Centre Technique Municipal</b>	187 K€	- €	- €	- €	- €	- €	- €	187 K€
Déménagement collections au <b>Musée Mentienne</b>	271 K€	- €	- €	- €	- €	- €	- €	271 K€
<b>Rénovations énergétiques</b>	2,2 M€	1,4 M€	1M€	623 K€	1,2 M€	735 K€	932 K€	8,1M€
<b>Aménagements, mise aux normes et sécurisation des bâtiments</b>	660 K€	600 K€	600 K€	600 K€	600 K€	600 K€	600 K€	4,3M€
<b>Investissement matériel</b> (CTM + PBAT)	107 K€	50 K€	50 K€	50 K€	50 K€	50 K€	50 K€	407 K€
<b>Acquisition véhicules</b>	275 K€	110 K€	110 K€	110 K€	110 K€	110 K€	110 K€	935 K€
<b>Acquisition mobilier</b>	43,8 K€	20 K€	20 K€	20 K€	20 K€	20 K€	20 K€	164 K€
<b>Informatique matériel et licences</b>	396 K€	200 K€	200 K€	200 K€	200 K€	200 K€	200 K€	1,6M€
<b>Sous-Total :</b>	<b>8 M€</b>	<b>4,4M€</b>	<b>3,8 M€</b>	<b>4,3 M€</b>	<b>4,6 M€</b>	<b>4,1 M€</b>	<b>4,3 M€</b>	<b>33,5 M€</b>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>11,8 M€</b>	<b>9,4 M €</b>	<b>7,2 M€</b>	<b>6,01 M€</b>	<b>5,01 M€</b>	<b>12,6 M€</b>	<b>18,1 M€</b>	<b>70,2 M€</b>

## 5 – LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R :

	BP 2024	CFU 2024 (ESTIMATIONS)	PROJET BP 2025
Ratio 1	1 832	1 688	1 816
Ratio 2	1 026	1 065	1 050
Ratio 3	1 855	2 026	1 879
Ratio 4	590	340	723
Ratio 5	698	616	537
Ratio 6	20	22	20
Ratio 7	57 %	60,87 %	56,83 %
Ratio 9	103,05 %	87,24 %	100,82 %
Ratio 10	31,83%	16,76%	38,45 %
Ratio 11	28,51 %	38,86 %	27,39 %

**Ratio 1**= Dépenses réelles de fonctionnement / population

**Ratio 2**= Produit des impositions directes / population

**Ratio 3**= Recettes réelles de fonctionnement / population

**Ratio 4**= Dépenses d'équipement brut / population

**Ratio 5**= Encours de la dette / population

**Ratio 6**= Dotation globale de fonctionnement / population

**Ratio 7**= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

**Ratio 9**= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

**Ratio 10**= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

**Ratio 11**= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

## 6 – CHARGES DE PERSONNEL

### 6.1 – Structure des effectifs au compte administratif 2024 :

#### STRUCTURE DES EFFECTIFS COMPTE ADMINISTRATIF 31 DECEMBRE 2024

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS PERMANENTS			EMPLOIS PERMANENTS Nombre
	FONCTIONNAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL	
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
DGS	1	0	1	1
DGA	1	0	1	2
DST	1	0	1	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>61</b>	<b>9</b>	<b>69</b>	<b>93</b>
Catégorie A	9	3	12	17
Catégorie B	10	4	14	18
Catégorie C	42	2	43	58
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>96</b>	<b>22</b>	<b>118</b>	<b>158</b>
Catégorie A	1	0	1	3
Catégorie B	3	2	5	9
Catégorie C	92	20	112	146
<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	<b>48</b>	<b>62</b>
Catégorie A	5	2	7	11
Catégorie B	20	5	25	32
Catégorie C	12	4	16	19
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Catégorie B	1	1	2	2
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>43</b>
Catégorie A	5	0	5	5
Catégorie B	12	19	31	33
Catégorie C	2	2	4	5
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>41</b>	<b>12</b>	<b>53</b>	<b>74</b>
Catégorie B	3	0	3	3
Catégorie C	38	12	50	71
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>	<b>20</b>		<b>20</b>	<b>31</b>
Catégorie A	0		0	
Catégorie B	2		2	2
Catégorie C	18		18	29
<b>AUTRES</b>		<b>18</b>	<b>18</b>	<b>27</b>
Directeur communication		1	1	1
Directeur des Finances		1	1	1
Directeur adjoint petite enfance		1	1	1
Chargé de mission jeunesse		0	0	1
Collaborateur de cabinet		1	1	1
Assistante maternelle		7	7	12
Contrat d'accompagnement dans l'emploi		0	0	2
Apprenti		1	1	1

Directeur pédagogique droit privé		1	1	1
Animateur centre de loisirs droit privé		2	2	2
Technicien polyvalent droit public		0	0	1
Animateur ateliers culturels droit public		3	3	3
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>278</b>	<b>93</b>	<b>371</b>	<b>494</b>

## 6.2 – Les prévisions :

### PREVISIONS 2025

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Créations 2024	1	0	1	2
Demandes de créations 2025	0	0	3	3
Départs en retraite envisagés	0	0	4	4

## 6.3 – Les rémunérations

### REALISATIONS 2023

	Traitement indiciaire (en €)	NBI (en €)	Régime indemnitaire (en €)	
			IFSE	CIA
Titulaires	6 818 731	42 285	1 100 752	142 330
Contractuels	2 119 954		271 815	29 492
	<b>8 938 685</b>	<b>42 285</b>	<b>1 372 567</b>	<b>171 822</b>

### REALISATIONS 2024

	Traitement indiciaire	NBI	Régime indemnitaire	
			IFSE	CIA
Titulaires	6 598 232	41 874	1 086 086	166 070
Contractuels	2 251 798		293 712	37 200
	<b>8 850 030</b>	<b>41 674</b>	<b>1 379 798</b>	<b>203 270</b>

### PREVISIONS 2025

	Traitement indiciaire	NBI	Régime indemnitaire	
			IFSE	CIA
Titulaires	6 885 588	42 003	1 133 502	173 318
Contractuel	2 350 302		306 527	38 817

S				
	9 235 890	42 003	1 440 029	211 935

Au sein de la collectivité, le temps de travail annuel est fixé à :

- 1 607 heures pour l'ensemble des agents
- 1 557 heures pour la police municipale équipe du matin et les agents statutaires du service Enfance.
- 1 425 heures pour la police municipale équipe de nuit
- 1 491 heures pour la police municipale équipe d'après-midi
- 1 557 pour certains agents du service périscolaire

La durée hebdomadaire est fixée par défaut à 37h30, ouvrant droit à 15 jours d'ARTT, ou à 35h sans ARTT ou encore 39h avec 23 jours de RTT.

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées en 2024 : 17 103 heures

#### 6.4 – Avantages en nature

- **Liste des emplois de la collectivité ouvrant droit à l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service à titre gratuit comme suit :**

Emploi	Site	Adresse
Gardien d'école	Ecole Henri Cahn	26 boulevard Gallieni
Gardien d'école	Ecole Jules Ferry	4 rue Jules Ferry
Gardien d'école	Ecole Paul Barilliet	23 rue du 2 décembre 1870
Gardien d'école	Ecole Etienne de Silhouette	37 rue Aristide Briand
Gardien d'école	Ecole Louis Daguerre	23 rue Daguerre

La concession par nécessité absolue de service comporte la gratuité du logement. En revanche, le bénéficiaire doit supporter l'ensemble des fluides (eau, gaz, électricité), des réparations et des charges locatives afférentes au logement qu'il occupe, ainsi que les impôts et taxes et souscrire une assurance multirisque habitation.